

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion des groupes de travail

GT Patrimoine

27 octobre 2015, 19h00

Salle des mariages, rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz

Présents : J. AUSTEN-HASARD, O. BALTUS, D. DE TEMMERMAN, R. FANIELLE, P. VANDAMME, P. HAOT, J-C. PATUREAU, N. PIROTTIN

Excusés : C. BEUKEN, C. HONORE, C. MARCK

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

A. Leusch rappelle que l'objectif de la réunion est de réfléchir ensemble à une fiche d'inventaire du petit patrimoine qui permettra aux membres du GT de travailler sur le terrain. Ce recensement aura pour finalité de valoriser certains éléments répertoriés, de les remettre en état et de prioriser les interventions nécessaires.

2. Présentation de la fiche d'inventaire

La fiche d'inventaire est présentée aux membres et quelques modifications sont demandées :

- Les appellations « type A et type B ». Elles font référence à la liste des éléments du petit patrimoine populaire wallon annexée à la fiche d'inventaire. Elles permettent de définir à quelle catégorie de patrimoine appartient l'élément. Par exemple, une fontaine (type B) sera recensée comme point d'eau (type A). Pour plus de facilités, il est proposé de remplacer les appellations « type A et type B » par « catégorie et sous-catégories.

- Le numéro d'inventaire. Afin de standardiser l'encodage des éléments, il est suggéré de donner un numéro d'inventaire reprenant l'appellation mentionnée sur la carte de la zone concernée (zone A, zone B, etc) et d'attribuer un chiffre à chacun des éléments. Tel lavoir portera donc par exemple le numéro C5 car il est repérable sur la carte C et que c'est le cinquième élément qui a été inventorié sur ce territoire. Cette mention est arbitraire et peut être modifiée si une autre semble plus appropriée.

- Les références cadastrales. Celles-ci ne sont pas nécessaires mais elles peuvent être parfois intéressantes lorsque l'on se trouve face à un élément du patrimoine qui est difficilement localisable (adresse indisponible) ou qui se trouve sur une parcelle privée et que l'on souhaite introduire une demande de subvention. Les références peuvent être obtenues via l'application WebGis du site Internet de la DGO4. Il est néanmoins convenu que la case soit supprimée de la fiche de l'inventaire.

- La description de l'élément. Il est suggéré que des choix multiples soient proposés et qu'une photo soit annexée à la fiche. En effet, la description pourra alors être affinée et enrichie lors de réunions du GT.

- L'état de conservation. Cette case est intéressante dans la mesure où elle permettra de prioriser les actions à réaliser. Il est cependant nécessaire qu'une appréciation de l'état de l'élément puisse être réalisée. Une échelle d'appréciation sera ajoutée

- Les actions de promotion. Le recensement du patrimoine permettra de constituer une base de données mais aussi de réaliser des actions de valorisation concrètes. Des propositions d'aménagements sont suggérées sur la fiche : aménagements de convivialité, coin biodiversité, panneau explicatif, etc.

- Les histoires et anecdotes. Afin de faciliter le travail de terrain, il est souhaité que les informations mentionnées sur la fiche soient succinctes et qu'elles soient nourries par la suite lors de réunions du GT, et ce en concertation avec le GT qui se penchera plus spécifiquement sur le patrimoine oral, folklorique, etc.

- Les photos. A. Leusch attire l'attention sur le fait que les photos devront être prises sous différents angles : élément en entier, de profil, détails, élément dans son environnement, etc.

3. Méthodologie de recensement

Il est proposé aux membres de travailler sur base d'un découpage géographique du territoire. Les membres recevront donc une carte ciblée sur un territoire qu'ils auront choisi d'inventorier. Cette façon de faire permet de ne pas effectuer le travail deux fois et d'utiliser ultérieurement les données pour réaliser une cartographie des informations. A ce sujet, D. De Temmerman explique que la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève possède une application mobile et qu'il serait intéressant d'envisager le partage de ces informations via cet outils.

Une remarque est émise concernant la liste des éléments du patrimoine. Celle-ci est très complète et un membre s'inquiète de ne pas pouvoir recenser tous les éléments du patrimoine. A. Leusch répond que l'inventaire ne sera pas exhaustif et qu'il présentera toujours une dimension subjective puisque le recensement s'effectue toujours implicitement en fonction des sensibilités de chacun. Par ailleurs, elle ajoute que l'outil pourra évoluer et être complété une fois un premier recensement effectué.

4. Organisation du GT

Les membres du GT se répartissent le travail par zones :

- P. Van Damme : zone entourant Forêt-village et située au Nord de la Vesdre
- J. Austen-Hasard : zone entourant les Grosses pierres au départ de la vallée
- O. Baltus : zone autour de Pery et délimitée par le Ru du Tarnon
- J-C Patureau : zone autour de Fraipont jusque la limite communale à l'est du territoire
- D. De Temmerman et J. Martin : Nessonvaux et Fraipont-Campagne

Il est également convenu qu'un appel à la population soit effectué via les outils communaux en vue de rejoindre les GT. Un article sera proposé par le GREOA et publié sur le site internet www.pcdr.be et sur la page Facebook ODR Trooz.

La réunion se clôture à 20h30.